Réf. Farde e-Assemblées : 2631866

N° OJ : 116

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/12/2024

Objet : CRU7 - Contrat de Rénovation urbaine "Autour de la gare du Midi" : Actions de soutien aux activités de cohésion sociétale et de vie collective ciblé sur six thématiques.- Appel à projets communal.- Convention entre la Ville et les porteurs de projet.- Octroi des subsides pluriannuels (2025-2026 et 2025-2028).

Le Conseil communal,

Vu l'Ordonnance organique de la revitalisation urbaine du 6 octobre 2016 ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 mars 2017 relatif aux Contrats de Rénovation Urbaine ;

Vu la décision du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 30 mars 2023 adoptant le dossier de base du CRU 7 - « Autour de la Gare du Midi » ;

Considérant l'opération « 4.5c Appel à projets communaux » du volet sociétal du programme du CRU7 visant à soutenir des actions socio-économiques ciblées sur 6 thématiques, en lien avec le tissu associatif local et supra-local, localisées sur le territoire de la Ville et dans le périmètre du CRU7 ;

Vu la décision du Conseil Communal du 22 avril 2024 adoptant le règlement de l'appel à projets de l'opération « 4.5c Appel à projets communaux » qui prévoit de désigner de 1 à 2 projets forts pour le quartier ;

Considérant que pour cet appel à projets, un subside global de 270.000 EUR est octroyé par la Région de Bruxelles-Capitale à la Ville ;

Considérant que l'appel à projet s'est déroulé du 26 avril au 14 juin 2024 ;

Considérant qu'à la clôture de l'appel à projets, cinq dossiers de candidature recevables ont été introduits ;

Considérant qu'en date du 26 juin 2024, un Comité d'avis s'est réuni et a proposé au Collège la sélection des projets suivants :
- Le projet « VilHA » proposé par l'asbl Habitat & Rénovation (BCE nr. 443.559.917) pour un budget total de 180.000,00 EUR ;
- Le projet « Viva Midi ! » proposé par l'asbl MetX (BCE n° 422.914.852) pour un budget total de 90.000,00 EUR ;

Vu sa décision du 22 Août 2024 d'adopter la sélection des projets lauréats telle que proposée par le comité d'avis et dans le conditions fixées par le comité d'avis ;

Considérant qu'il y a désormais lieu d'approuver les conventions entre la Ville de Bruxelles et les asbl Habitat et Rénovation et MetX ;

Conformément à celle-ci les subventions respectives de 180.000,00 EUR et 90.000EUR seront versées aux bénéficiaires sur base du budget pluriannuel prévisionnel fourni dans les fiches de projets, à savoir :

Pour le projet « VilHA » :
- Année 2025 : 88.950 €
- Année 2026 : 91.050 €

Pour le projet « Viva Midi ! » :
- Année 2025 : 35.000 €
- Année 2026 : 30.000 €
- Année 2027 : 20.000 €
- Année 2028 : 5.000 €

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins ;

ARRETE :

Article 1.
La convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl "Habitat et Rénovation" est adoptée.

Article 2.
Un subside pluriannuel (2025-2026) de 180.000,00 EUR est accordé à l'asbl « Habitat & Rénovation » (BCE nr. 443.559.917).

Article 3.
La convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl "MetX" est adoptée.

Article 4.
Un subside pluriannuel (2025-2028) de 90.000,00 EUR est accordé à l'asbl « MetX » (BCE n° 422.914.852).

Article 5.
Les subsides accordés aux porteurs de projets sont financés par le subside régional du CRU7.

Annexes :

Convention entre la Ville et l'asbl Habitat et Rénovation (FR) (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Convention entre la Ville et l'asbl Metx (FR) (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Fiche de Projet Habitat et Rénovation (FR) (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Fiche de Projet Metx (FR) (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Reglement de l'appel à projets (FR) pour info) (Consultable au Secrétariat des Assemblées)